



Licenciement : négociations des modalités de départ

Par **Efty**, le **17/04/2008** à **17:19**

Je travaille dans une petite entreprise de 20 personnes, dans le consulting décisionnel affecté sur un contrat important , cela n'a pas "matché " avec le représentant de l'entreprise qui chapeautait la petite équipe de consultants de mon entreprise qui travaille pour ce grand groupe.

A mon avis essentiellement du fait de la personnalité très contrastée et contestée de l'individu en question. mais il est le client , et à ce titre son avis est prépondérant, d'autant plus que son entreprise représente de loin le plus gros du CA de mon entreprise.

Il s'est plaint auprès de mes responsables, qui m'ont déclaré ne plus vouloir travailler vec moi . Je leur ai dit que j'étais d'accord pour un départ, compte tenu du contexte et du peu de confiance qu'ils m'accordaient en validant uniquement la position du client.

Il n'y a eu ni faute grave, ni faute lourde.

J'ai eu une lettre d'avertissement, scellant le début d'une procédure de licenciement pour cause réelle ou sérieuse. J'ai contesté les points par mail puis lettre recommandée, mais admis que ce processus pouvait constituer le socle d'un départ concerté, tout en précisant que je ne souhaitais pas démissionner.

Je n'ai pas pu entamer de négociations orales , le directeur général me renvoyant sur le directeur technique (!!!) pour ces formalités administratives, je suis convoqué pour l'entretien préalable de licenciement lundi 21.

Quelle est ma marge de manoeuvre, quelles devraient être les modalités de mon départ? (préavis, indemnités, montant, etc) ?